

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
14 février 2018**

PUBLIE LE : 21 février 2018

**Délibération n°140218-4 : Convention d'occupation du domaine public avec les maîtres
nageurs sauveteurs**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2018

PRESENTS

AIGREMONT	José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Anne-Sophie TALTAVULL, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES

CHAMBOURCY
LE PECQ

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Cyrille ARIEU, responsable des maîtres nageurs sauveteurs de la piscine intercommunale
Monsieur Olivier SIMOES, responsable des professeur de la salle de remise en forme de la piscine intercommunale

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<i>Délégués présents</i>	:	9
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

PISCINE / CS – 140218-4

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES MAÎTRES NAGEURS-SAUVETEURS

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU les statuts du Syndicat Intercommunal ;

VU le Code du sport, et notamment son article L 212-1 ;

VU l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer, au sein de la piscine intercommunale, des leçons particulières de natation pour les usagers de l'établissement ;

CONSIDERANT le souhait du syndicat de mettre à disposition une partie du bassin pour les leçons particulières de natation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les conditions de cette mise à disposition du domaine public pour l'organisation des leçons particulières de natation.

LE COMITE,

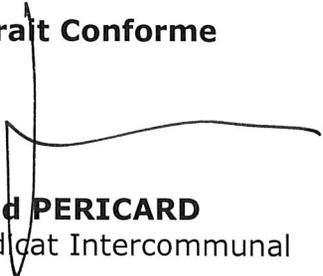
Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les maîtres nageurs sauveteurs.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 FEV, 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **21 FEV, 2018**

Pour Extrait Conforme


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal